

MAIRIE DU POËT

22 Route Napoléon

05300 LE POËT

☎ 04 92 65 70 11

Fax : 04 92 65 72 92

E-mail secrétariat: mairie.lepoet@free.fr

E-mail maire: mairiedupoet@wanadoo.fr

Le 12 juin 2014

Convocation du Conseil Municipal

Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir participer à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Le vendredi 20 juin 2014 à 20 heures 30

Salle du Conseil

MAIRIE

05300 le poët

ORDRE DU JOUR :

- Convention SYME
- Demande de subvention Boulangerie
- Création et suppression de poste
- Attribution marché informatique, travaux électrique
- Délégués pour les sénatoriales

Divers :

- Rythme scolaire
- Logement
- Manifestation à venir
- Achat terrain dans le cadre du PAS
- Matériel désherbage

Dans l'attente de cette rencontre, je vous prie d'agréer, Cher(e) collègue, l'expression de mes salutations dévouées.

Le Maire
ALAIN MONTAY



POUVOIR (2)

Je soussigné(e)⁽³⁾ -----

Donne pouvoir à -----

- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal convoqué pour le **vendredi 20 juin 2014**
- de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tous votes et signer tous documents

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant⁽⁴⁾
auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque ⁽⁵⁾

Fait à Le POËT , le

(2) A n'utiliser qu'en cas
b'absolue nécessité.

(3) Nom, prénom, adresse

(4) N.B. Validité : trois
reports au maximum.

(5) Porter à la main « Bon
pour accord » et signer



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 12

Suffrages exprimés :

14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du 20 juin 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt juin l'assemblée régulièrement convoquée le 12 juin 2014, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY (Maire)

Sont présents : Alain MONTAY, Jean-Marie TROCCHI, Danielle FAY, Claude DESNOËS, Bruno BAILLON, Geneviève GIVAUDAN, Marie-Anne GUICHARD, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Gautier AILLAUD, Robert BELLOTTO, Bernard NEAU, Djamila AKRAOUI

Représentés : Georges PAPEGAY par Danielle FAY, Annie BLEUSE par Robert BELLOTTO

Absents et excusés : Pierre DOL

Secrétaire de séance : Danielle FAY

DE_2014_68 - Demande de subvention extension Boulangerie

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'un devis avait été demandé pour l'agrandissement de la boulangerie afin de diversifier l'offre commerciale de cette dernière.

Le Pays Sisteronnais a étudié le projet et préparé le dossier de demande de subvention dans le cadre du dispositif "LEADER"

Monsieur le Maire suggère donc de demander des subventions auprès du dispositif LEADER à hauteur de 23 980.50€ pour une dépense de 71 570€. Il présente le plan de financement suivant les différents devis déjà obtenus.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement HT prévisionnel du projet qui pourrait être le suivant :

	FEADER		Région		Département		Commune		TOTAL
Gros œuvre							100%	26120€	26 120€
Travaux de second œuvre	55%	18 067.50€	18%	5 913€	7%	2 299.5€	20%	6570€	32 850€
Agencements									
Équipements réfrigérés									
Maître d'œuvre							100%	12600€	12 600€
TOTAL		18 067.50€		5 913€		2299.50€		45290€	71 570€

- **SOLLICITE** les subventions telles que mentionnées dans le plan de financement prévisionnel auprès du Conseil régional, de la préfecture et du FEADER par l'intermédiaire du Pays Sisteronais.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 12

Suffrages exprimés :

13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

Séance du 20 juin 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt juin l'assemblée régulièrement convoquée le 12 juin 2014, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY (Maire)

Sont présents : Alain MONTAY, Jean-Marie TROCCHI, Danielle FAY, Claude DESNOËS, Bruno BAILLON, Geneviève GIVAUDAN, Marie-Anne GUICHARD, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Gautier AILLAUD, Robert BELLOTTO, Bernard NEAU, Djamila AKRAOUI

Représentés : Georges PAPEGAY par Danielle FAY, Annie BLEUSE par Robert BELLOTTO

Absents et excusés : Pierre DOL

Secrétaire de séance : Danielle FAY

DE_2014_69 - Création d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe

Vu la saisine en cours de la CTP pour la suppression du poste d'adjoint administratif 1ère classe de 17h30 et pour la création du poste d'adjoint administratif 1ère classe de 29 h30.

Vu l'avis favorable de l'adjoint administratif 1ère classe occupant ce poste.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un poste d'adjoint administratif 1ère classe doit être créé sur la base de 29 heures 30 hebdomadaires. Ce poste remplacera le poste d'adjoint administratif 1ère classe de 17h30.

Les heures seront réparties entre la bibliothèque et le secrétariat de la mairie de la façon suivante :

- 17h30 au secrétariat de la mairie,
- 6 h d'ouverture au public à la bibliothèque,
- 4 h de préparation à la bibliothèque,
- 2 h pour l'accueil des écoles à la bibliothèque ou au secrétariat de la mairie les semaines où les écoles ne se rendent pas à la bibliothèque.

Monsieur le Maire précise que les heures de bibliothèque peuvent être transférées au secrétariat de la Mairie suivant les besoins et le fonctionnement futur de la bibliothèque.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 13 voix "pour" et 1 "abstention":

- **CREER** un poste d'Adjoint administratif 1ère classe à compter du 1er juillet 2014 sur la base de 29 heures 30 hebdomadaires.
- **PRECISE** que la vacance de ce poste a été effectuée le 10 avril 2014 au Centre Départemental de Gestion.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

RF
Préfecture de GAP
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 26/06/2014
005-210501037-20140620-DE_2014_69-DE

Alain MONTAY



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 12

Suffrages exprimés :

14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du 20 juin 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt juin l'assemblée régulièrement convoquée le 12 juin 2014, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY (Maire)

Sont présents : Alain MONTAY, Jean-Marie TROCCHI, Danielle FAY, Claude DESNOËS, Bruno BAILLON, Geneviève GIVAUDAN, Marie-Anne GUICHARD, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Gautier AILLAUD, Robert BELLOTTO, Bernard NEAU, Djamila AKRAOUI

Représentés : Georges PAPEGAY par Danielle FAY, Annie BLEUSE par Robert BELLOTTO

Absents et excusés : Pierre DOL

Secrétaire de séance : Danielle FAY

DE_2014_70 - Convention SYME

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que la commune a demandé au Syndicat Mixte des Hautes-Alpes (SyME 05) dans le cadre des programmes travaux 2014 un poste électrique aux Donnets.

La dépense prévisionnelle est de 6 012.16€ dont la somme de 1 670.04€ serait pris en charge par la Commune.

Il convient de signer une convention avec le SyME 05 pour engager ces travaux.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière P132254 avec le Syndicat Mixte des Hautes-Alpes (SyME 05).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 12

Suffrages exprimés :

14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du 20 juin 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt juin l'assemblée régulièrement convoquée le 12 juin 2014, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY (Maire)

Sont présents : Alain MONTAY, Jean-Marie TROCCHI, Danielle FAY, Claude DESNOËS, Bruno BAILLON, Geneviève GIVAUDAN, Marie-Anne GUICHARD, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Gautier AILLAUD, Robert BELLOTTO, Bernard NEAU, Djamila AKRAOUI

Représentés : Georges PAPEGAY par Danielle FAY, Annie BLEUSE par Robert BELLOTTO

Absents et excusés : Pierre DOL

Secrétaire de séance : Danielle FAY

DE_2014_71 - Attribution du marché informatique

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'une consultation a été lancée pour l'informatique de la bibliothèque.

Deux entreprises ont déposé un devis :

- l'entreprise CTB pour un montant HT de 2 897.80€
- l'entreprise Avenir Vision pour un montant HT 2 564.57€

Le Maire ajoute que l'entreprise CTB ne peut fournir la douchette pour le scan des livres alors qu'il est compris dans le devis d'Avenir Vision.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le devis présenté par l'entreprise Avenir Vision - 3 rue des grands jardins - 04200 SISTERON pour un montant de 2 564.57€ HT.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 12

Suffrages exprimés :
14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du 20 juin 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt juin l'assemblée régulièrement convoquée le 12 juin 2014, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY (Maire)

Sont présents : Alain MONTAY, Jean-Marie TROCCHI, Danielle FAY, Claude DESNOËS, Bruno BAILLON, Geneviève GIVAUDAN, Marie-Anne GUICHARD, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Gautier AILLAUD, Robert BELLOTTO, Bernard NEAU, Djamila AKRAOUI

Représentés : Georges PAPEGAY par Danielle FAY, Annie BLEUSE par Robert BELLOTTO

Absents et excusés : Pierre DOL

Secrétaire de séance : Danielle FAY

DE_2014_72 - Création d'un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif CU

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans les conditions ci-après à compter du 7 juillet.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil Général.

Monsieur le Maire propose donc de l'autoriser à signer la convention et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 6 mois, et précise que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif de "contrat d'accompagnement dans l'emploi".
- **PRECISE** que ce contrat sera d'une durée initiale de 6 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en oeuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour ce recrutement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY

RF
Préfecture de GAP
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 26/06/2014
005-210501037-20140620-DE_2014_72-DE



**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POËT**
Département des Hautes Alpes

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 12

Suffrages exprimés :
14

Pour : 11

Contre : 3

Abstention : 0

Séance du 20 juin 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt juin l'assemblée régulièrement convoquée le 12 juin 2014, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MONTAY (Maire)

Sont présents : Alain MONTAY, Jean-Marie TROCCHI, Danielle FAY, Claude DESNOËS, Bruno BAILLON, Geneviève GIVAUDAN, Marie-Anne GUICHARD, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Gautier AILLAUD, Robert BELLOTTO, Bernard NEAU, Djamila AKRAOUI

Représentés : Georges PAPEGAY par Danielle FAY, Annie BLEUSE par Robert BELLOTTO

Absents et excusés : Pierre DOL

Secrétaire de séance : Danielle FAY

DE_2014_73 - Augmentation du loyer d'un appartement communal

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que l'appartement du haut situé 11 rue du fournil a été refait et qu'un bail sera signé avec un nouveau locataire au 1er juillet 2014.

Les appartements sont augmentés tous les ans au 1er juillet selon l'indice de référence des loyers.

Mais étant donné que cet appartement a été renové complètement, Monsieur le Maire propose une augmentation de loyer ne dépassant pas 5.11€ le m2 pour la zone C, montant plafond pour les appartements conventionnés.

Cet appartement a une surface de 53 m2, soit un loyer plafond de 270.83€

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **FIXE** le loyer de l'appartement du haut 11 rue du Fournil à 270 € à compter du 1er juillet

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Alain MONTAY

COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU vendredi 20 juin 2014

Séance Ordinaire 20 heures 30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 14

Date de convocation : **jeudi 12 juin 2014**

LE 20 juin 2014 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.

PRESENTS : Alain MONTAY, Jean-Marie TROCCHI, Danielle FAY, Claude DESNOËS, Bruno BAILLON, Geneviève GIVAUDAN, Marie-Anne GUICHARD, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Gautier AILLAUD, Robert BELLOTTO, Bernard NEAU, Djamila AKRAOUI

REPRESENTES : Georges PAPEGAY, Annie BLEUSE

ABSENTS : Pierre DOL

Secrétaires de séance : Danielle FAY - Claude DESNOES

DE 2014_68- Demande de subvention extension Boulangerie à 12 voix "pour" et une "contre"

- **APPROUVE** le plan de financement HT prévisionnel du projet d'extension de la boulangerie qui pourrait être le suivant :

	FEADER		Région		Département		Commune		TOTAL
Gros œuvre							100%	26120€	26 120€
Travaux de second œuvre	55%	18 067.50€	18%	5 913€	7%	2 299.5€	20%	6570€	32 850€
Agencements									
Équipements réfrigérés									
Maître d'œuvre							100%	12600€	12 600€
TOTAL		18 067.50€		5 913€		2299.50€		45290€	71 570€

- **SOLLICITE** les subventions telles que mentionnées dans le plan de financement prévisionnel auprès du Conseil régional, de la préfecture et du FEADER par l'intermédiaire du Pays Sisteronais.

DE 2014 69- Création d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe à 13 voix "pour" et 1 "abstention" :

- **CREE** un poste d'Adjoint administratif 1ère classe à compter du 1er juillet 2014 sur la base de 29 heures 30 hebdomadaires réparties de la façon suivante :
 - 17h30 au secrétariat de la mairie,
 - 6 h d'ouverture au public à la bibliothèque,
 - 4 h de préparation à la bibliothèque,
 - 2 h pour l'accueil des écoles à la bibliothèque ou au secrétariat de la mairie les semaines ou les écoles ne se rendront pas à la bibliothèque.
- **PRECISE** que la vacance de ce poste à été effectuée le 10 avril 2014 au Centre Départemental de Gestion.

DE 2014 70- Convention SYME à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière P132254 avec le Syndicat Mixte des Hautes-Alpes (SyME 05) pour engager les travaux électrique aux Donnets. La dépense prévisionnelle est de 6 012.16€ dont la somme de 1 670.04€ serait pris en charge par la Commune.

DE 2014 71- Attribution du marché informatique à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** le devis présenté par l'entreprise Avenir Vision - 3 rue des grands jardins - 04200 SISTERON pour un montant de 2 564.57€ HT pour l'achat informatique de la bibliothèque.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier.

DE 2014 72- Création d'un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif CUI à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif de "contrat d'accompagnement dans l'emploi".
- **PRECISE** que ce contrat sera d'une durée initiale de 6 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en oeuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour ce recrutement.

DE 2014 73- Augmentation du loyer d'un appartement communal à 11 voix "pour" et une "contre"

- **FIXE** le loyer de l'appartement du haut 11 rue du Fournil à 270 € à compter du 1er juillet suite à des rénovations dans cet appartement

La séance est levée à 21 h 50

LE MAIRE
Alain MONTAY